



## AVIS D'ABROGATION

### **RÈGLE LOCALE 55-501 SUR L'EXEMPTION DE CERTAINES OBLIGATIONS D'INFORMATION POUR LES PERSONNES AYANT DES RAPPORTS PARTICULIERS AVEC UN ÉMETTEUR ASSUJETTI**

Le 23 juillet 2007, les membres de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ont résolu d'abroger la Règle locale 55-501 - *Exemption de certaines obligations d'information pour les personnes ayant des rapports particuliers avec un émetteur assujetti* en vigueur le 29 Octobre 2007.

FAIT à Saint John, Nouveau-Brunswick ce 29<sup>ième</sup> jour de octobre 2007.

A handwritten signature in cursive script, reading "Manon Losier", written in black ink.

---

Manon Losier,  
Secrétaire de la Commission